



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

12-04-2017-07

Date de convocation le 07/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Procuration : 2
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 avril 2017

Le douze avril deux mil dix sept à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PÉAN, et ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme POLHER a donné pouvoir à M. CLAVÉ
Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : M. BAZIARD

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 LOTISSEMENT DE LA GEOULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 ;

Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à Mourenx et que le compte de gestion établi par ce dernier sont conformes au compte administratif du lotissement de la GEOULE 2016,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget du lotissement de la GEOULE et du compte de gestion du receveur ;

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion du lotissement de la GEOULE pour l'année 2016.

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ